
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 24 mars 2022 à 11 h 45
En vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Madame Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et développement des services aux citoyens
Madame Fanny Bertrand-Giroux, chef de division à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 11 h 45.

CA22 27 0055

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Madame Alba Zuniga-Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, se dit très préoccupée par les conditions environnementales dans l'arrondissement et constate que le manque d'espaces verts à certains endroits a un impact sur la santé mentale et physique des citoyens. Elle invite ses collègues et tous ses concitoyens à poursuivre les efforts dans la lutte pour la protection de l'environnement aux niveaux politique, économique et social. En outre, elle tient à remercier l'organisme YAM pour son travail acharné pour la protection de l'environnement et pour le développement social de l'arrondissement. Elle réitère son intention à collaborer avec l'organisme dans la mise en place de ses projets.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéreaultville, se dit heureux à son tour de l'approbation de cette convention de services pour le programme Éco-quartier.

Période de questions des citoyens.

Aucune question.

CA22 27 0056

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YAM) pour la mise en œuvre du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et autoriser un versement maximal de 356 422,50 \$, taxes incluses, pour la période du 21 mars au 31 décembre 2022. Autoriser monsieur José Pierre, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer la convention à cette fin. Approuver le plan d'action Éco-quartier 2022.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL
Alba ZUNIGA RAMOS
Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur dans le cadre de la mise en œuvre du programme Éco-quartier de l'arrondissement, pour la période du 21 mars au 31 décembre 2022.

D'autoriser le versement d'une somme maximale de 356 422,50 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur José Pierre, directeur de la Direction du bureau de projets et de développement des services aux citoyens, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

D'approuver le plan d'action du programme Éco-quartier pour la période du 21 mars au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1223829003

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 11 h 53.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement
